

Ça tire à la kalash de partout, mais on veut juger des musiciens « néo-nazis »



Alors que dans certains quartiers de Marseille on règle ses comptes à la kalachnikov, on caillasse policiers, gendarmes, pompiers, voire médecins et conducteurs de bus, Le Monde nous apprend (21 août 2019) qu'un groupe de branquignols qualifié de néonazi pourrait être envoyé devant le tribunal correctionnel.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/08/21/blood-and-honor-hexagone-un-groupe-neonazi-face-a-la-justice_5501173_3224.html

Effectivement ce groupuscule se fait appeler Blood Honor Hexagone (BHH) ce qui ferait référence à la devise des jeunesses hitlériennes *Blut und Ehre*. Il s'était réuni le 5 mars 2016 dans la salle des fêtes des Trois Chênes de Torchefelon dans l'Isère. Ils étaient 500, adeptes du rock anticomuniste (Rac) à un concert de « musique patriote ». Les gendarmes étaient intervenus à ce rassemblement « aux relents ouvertement néonazis » et avaient procédé à 393

interpellations parmi lesquelles 68 adeptes relevaient d'une fiche « S » estampillée « droite radicale ». Alors là, j'avoue tomber des nues : combien d'actes de terrorisme peuvent être attribués à la « droite radicale » même qualifiée de néonazie ?

Trois dirigeants de ce groupe pourraient être traduits devant le tribunal correctionnel de Marseille pour – entendez bien – participation à un « groupe de combat ». On y adjoint le tatoueur officiel.

Le groupe serait dans le viseur de la justice depuis 2015 au détour d'une enquête sur « un trafic d'armes et d'explosifs » auquel on ne dit pas s'il a participé en quoi que ce soit.

« L'appartenance à l'extrême droite afin de défendre mon pays est l'engagement de ma vie » aurait déclaré le chef du groupuscule ; c'est évidemment suspect et inapproprié, d'autant que dans son ordinateur on aurait déniché des vidéos de rassemblements durant lesquels étaient brûlés des drapeaux algériens et israéliens et un discours appelant à « reconquérir la terre de nos ancêtres et non à l'abandonner aux chiens d'Israël et aux fils d'Allah ».

Alors là on tombe dans l'indicible ; ces militants d'extrême droite seraient non seulement néonazis mais islamophobes et antisémites !

À vrai dire leur activité était surtout tournée vers des concerts de musique Rac et les arts martiaux ; ils auraient même célébré en pleine nature le solstice d'été.

Selon le code pénal, un groupe de combat est un « groupement de personnes détenant ou ayant accès à des armes, doté d'une organisation hiérarchisée et susceptible de troubler l'ordre public » ce qui ne semble guère s'appliquer à ce groupe de branquignols.

Le groupe a été dissous le 24 juillet 2019 « en conseil des ministres » à la demande du Crif auquel, à l'évidence, on ne peut rien refuser.

Peut-être la police et la justice auraient-elles plus urgent à faire pour rétablir l'ordre public en région marseillaise ?

François Jourdier